



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question au Gouvernement n° 373

Texte de la question

VIOLENCES À L'ÉCOLE

M. le président. La parole est à M. Lionnel Luca, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Lionnel Luca. À M. le ministre de l'éducation nationale, je soumetts une question sous la forme d'une modeste fable intitulée *Le professeur, le père et le juge*. Un professeur dans une classe de sixième, excédé par le comportement désagréable d'un élève de onze ans qui le traitait délicieusement de " connard ", lui administra une gifle.

M. Jacques Myard. Bien fait !

M. Lionnel Luca. Un père, gendarme par ailleurs, qui connaît bien le problème des adolescents ou pré-adolescents en rébellion contre leurs parents, leurs enseignants, les forces de l'ordre, les magistrats, considéra que la meilleure façon d'enseigner le respect à son fils, était de déposer une plainte contre le professeur.

M. Jacques Myard. Scandaleux !

M. Lionnel Luca. Un juge qui connaît bien le problème des adolescents ou pré-adolescents en rébellion contre leurs parents, leurs enseignants, les forces de l'ordre, les magistrats, considéra, lui, que la meilleure façon d'enseigner le respect à un enfant de onze ans, était de mettre son professeur en examen, après 24 heures de garde à vue, avant de le faire comparaître ultérieurement devant un tribunal pour " violences aggravées ". ("*Scandaleux !*" sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

À une autre époque, pas si éloignée, le gamin aurait pu recevoir une deuxième gifle, de la part de son père cette fois, pour avoir insulté le professeur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Cet événement a particulièrement choqué les enseignants qui sont en première ligne sur le front de l'incivisme - et parfois même de la barbarie -, mais aussi la très grande majorité des familles, fort heureusement, Au-delà de cette circonstance, monsieur le ministre, quels sont les moyens mis en oeuvre par votre ministère pour soutenir les enseignants dans leur difficile mission puisque, cette année encore, 1 760 cas d'insultes, menaces et coups ont été instruits ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire, du groupe Nouveau Centre, et de nombreux bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Xavier Darcos ministre de l'éducation nationale.

M. Xavier Darcos, *ministre de l'éducation nationale*. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je remercie M. Lionnel Luca de m'avoir posé cette question. Il l'a présentée sous la forme d'une fable. Hélas, ce qu'il vient de décrire n'a rien d'un récit fabuleux, mais tient d'une réalité qui, je dois le dire, dépasse l'imagination. Disons les choses clairement : certes, nous sommes dans une société où les repères d'autorité disparaissent, et où l'on demande très souvent à l'école de manifester un sens de la hiérarchie et de la discipline dont on ne trouve plus aucun signe dans bien des familles et dans bien des quartiers. ("*Bravo la gauche !*" sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.),

M. Jean Glavany. Exemplarité du Président !

M. le ministre de l'éducation nationale. Monsieur Luca, dans cette affaire, quel que soit le fait divers et l'énerverment du professeur, ce qui s'est produit n'est pas acceptable. En tant que ministre de l'éducation nationale, je le dis : nous sommes derrière les professeurs insultés et agressés ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.*) Cependant, il ne suffit

pas de rappeler notre solidarité avec les enseignants. Le ministère a proposé un certain nombre de pistes. La première consiste à édicter des règles claires, un code de la paix scolaire dont j'ai entrepris la rédaction, de sorte que partout on connaisse les règles, les sanctions, les risques, et qu'il n'y ait pas de disparités ; pour en revenir au fabuliste, il ne faut pas que l'on puisse dire : " Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir ."

Il faut aussi que, dans ces règlements intérieurs, nous fassions apparaître clairement qu'il n'existe pas d'égalité entre un élève qui insulte un professeur et un professeur qui tance un élève, que la relation entre le professeur et l'élève n'est pas celle de la rue. Voilà pourquoi nous avons pris deux mesures importantes.

M. Frédéric Cuvillier. Les suppressions de postes !

M. le ministre de l'éducation nationale. D'une part, avec Rachida Dati, nous avons considéré que l'agression d'un professeur - y compris lorsqu'il n'est pas dans sa classe mais, par exemple, dans la rue où il fait ses courses et qu'il est agressé par des élèves ou des anciens élèves - constituait une circonstance aggravante. Le texte élaboré par Rachida Dati et moi-même va dans ce sens. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)

D'autre part, la commission Pochard, qui vient de réfléchir à la question des enseignants, nous rappelle une promesse du Président de la République que nous tiendrons ("*Les suppressions de postes !*" *sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*), c'est que les professeurs doivent être replacés au coeur de la société, qu'ils sont au premier rang des réponses aux difficultés sociales qu'ils affrontent souvent seuls !

Lorsqu'il n'y a plus de service public dans les quartiers, il reste encore l'école : ils affrontent souvent seuls les difficultés de cette société, et nous serons résolument derrière eux pour revaloriser leur métier, pour qu'ils soient honorés et respectés ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.*)

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 373

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 février 2008